

Les temps du social

Bulletin de l'APREHTS

BILAN DU COLLOQUE ET PISTES DE RECHERCHE

Le 1^{er} et le 2 décembre 2005 s'est tenu à Marseille, dans les locaux de l'URIOPSS, le colloque d'Histoire du Travail Social sur « *les politiques institutionnelles et les pratiques de terrain* ». Ce colloque organisé par l'APREHTS (Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social) a réuni une soixantaine de participants qui ont entendu 17 communications de grande qualité. Les pratiques ont été largement abordées. Tout d'abord au travers d'un essai de définition de la pratique professionnelle en travail social, puis à partir de travaux de recherches historiques portant sur le XX^{ème} siècle. Des éclairages intéressants ont été apportés sur la coordination dans le travail social, sur l'évolution historique de l'enquête sociale et sur l'usage de la notion de dignité qui sous-tend les pratiques du travail social. D'autres communications ont porté sur l'histoire de pratiques de terrain. Il ressort de ces interventions que les pratiques ont fortement varié selon les institutions, les époques et les missions fournissant ainsi aux travailleurs sociaux contemporains des exemples originaux d'expériences. Ainsi l'association *Arts et Charité* dans le premier tiers du XX^{ème} siècle se donnait pour mission de sauver les vieilles pierres et les petits enfants. La lutte contre les maladies antivénériennes a également donné lieu à des pratiques originales. Les pratiques des travailleurs sociaux à propos des familles nombreuses, des handicapés, de l'immigration ont également fait l'objet de communication. Une communication nous a plongé dans les pratiques de la charité à Nancy sous l'Ancien Régime. Chaque fois la perspective historique permet de mieux appréhender les évolutions et les permanences dans les pratiques de terrain. D'autres interventions étaient centrées sur les expériences originales de travailleurs sociaux qui ont participé aux évolutions et souvent aux luttes pour imposer des pratiques nouvelles. Que ce soit dans la mise en place des centres sociaux, dans la professionnalisation des

éducateurs, ou autour de l'interaction entre militantisme et acte professionnel, le poids de l'innovation apparaît : il est nécessaire de s'adapter aux changements de la société, à l'évolution des missions, et quelquefois à l'introduction de pratiques nouvelles venues d'ailleurs. Ces évolutions, les travailleurs sociaux ne les ont pas subies, ils les ont accompagnées, soutenues, et dans certains cas ils ont été les acteurs du changement.

Plusieurs communications ont replacé le travail social dans un contexte plus vaste, celui du Conseil Général par exemple. Mais l'échelon national n'a pas été oublié, que ce soit dans l'affirmation d'une identité professionnelle au travers de l'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social) ou de l'ANEJI (Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés), ou plus largement encore dans le lien entre histoire nationale et histoire du travail social.

Ces interventions, toutes passionnantes, montrent l'étendue du travail effectué, mais plus encore nous interroge par les lacunes qu'elles révèlent. La Prévention Maternelle et Infantile qui contribua si largement à la baisse des taux de mortalité infantile, la pauvreté, le chômage, les problèmes de logement, les problèmes de l'alcoolisme, tout cela n'a pas été abordé alors qu'en leur temps ce furent de grandes batailles médicales et sociales. De même toute l'action autour de la délinquance n'a pas été abordée. Tous ces travaux, faits ou à venir, ont pour vocation de servir aux travailleurs sociaux et aux instituts de formation. Ils apportent également un éclairage particulier et très fin sur l'histoire sociale générale, même s'il ne faut pas oublier que le regard des travailleurs sociaux n'est pas neutre et qu'il convient de le décrypter.

Il reste donc de nombreux champs de recherche à explorer, une histoire reste à écrire ou à compléter, historiens à vos plumes.

Paul ALLARD, professeur à l'Université de la Méditerranée
Président de l'APREHTS

Association Provençale pour la Recherche en Histoire du Travail Social

**Notre adresse : La Cité des Associations
Boîte aux lettres 192
93 La Canebière
13233 Marseille cedex 2**

**Notre courriel :
aprehts@wanadoo.fr**

1956 : LA « BATAILLE D'ALGER » : **DES ASSISTANTES SOCIALES REQUISITIONNEES** **témoignages et position de l'ANAS**

Le 26 mai 1956, les assistantes sociales d'Alger étaient réquisitionnées par le Préfet, sans que le motif de cette réquisition leur soit communiqué. Ce n'est que, dans la nuit du 26 au 27, lorsqu'elles furent embarquées dans des camions, avec des policiers et des militaires, qu'elles apprirent l'objet de cette réquisition : dans une opération de police, dirigée par les militaires, il leur était demandé de participer à la fouille des femmes. C'était un des épisodes de la « bataille d'Alger » au cours de laquelle l'armée française essayait de démanteler les réseaux algérois du F.L.N. Plusieurs refusèrent d'obtempérer à cet ordre préfectoral. Paule GAUNEAU et Simone GALICE furent de celles-là ; nous avons recueilli leur témoignage. Nous publions également la lettre à l'ANAS de l'une d'entre elles, Marie René CHENE qui refusa également de se prêter à cette opération de police ainsi que deux documents de l'Association Nationale des Assistantes Sociales (ANAS) qui condamna fermement cette volonté d'utilisation des assistantes sociales à des fins policières

1. Les témoignages

Entretien avec Simone GALICE et Paule GAUNEAU, assistantes sociales **mai 2005**

Simone Galice. Mes parents ne sont pas pieds noirs. Mon grand père, qui était savoyard est venu s'installer en Algérie pour des raisons de santé. Il a tout de suite trouvé du travail avec un commerçant qui vendait des papiers en gros. Il a fait venir sa famille, dont mon père qui était né en 1897. Le père de ma mère était ingénieur des Travaux Publics. Il était à Constantine. Ma mère est née en Corse, son père étant corse en partie. Mon père et ma mère se sont connus par l'intermédiaire du frère de ma mère avec lequel mon père avait fait la fin de la guerre. Ils se sont installés à Alger. Nous sommes une famille de 5 enfants, tous nés à Alger. J'ai fait mes études à l'école d'Assistants sociaux de la Croix Rouge. Il y avait deux écoles, une d'Etat et une autre privée, dirigée par des sœurs blanches. Nous avons effectué presque tous nos stages dans la Casbah. Auparavant j'avais fait mes études d'infirmière.

Paule Gauneau .Après l'obtention du DE d'Infirmière et d'Assistante sociale, et après avoir fait la formation d'Educatrice à Montpellier, je suis partie à Alger sur l'invitation du docteur Lafon, à la sollicitation du Pr. Sutter, professeurs tous deux de la chaire de neuro-psychiatrie, l'un à Montpellier, l'autre à Alger. En effet, en octobre 1950 s'est créé le premier CMPP (Centre médico-psychologique pédagogique) dans le département d'outre mer à Alger. Parallèlement dans le même temps et dans les mêmes conditions, une équipe éducative montpelliéraine a ouvert le premier centre de rééducation pour garçons intelligents caractériels. Nous sommes tous partis très convaincus professionnellement mais très naïvement sans aucune connaissance du contexte socio-économique et culturel. Nous partions travailler dans un département français. Je suis restée fonctionnaire du Gouvernement Général d'Alger d'octobre 1954 à juillet 1957.

Simone

Je suis entrée tout de suite à la Direction de la Santé ,j'ai d'abord travaillé à Bab-El-Oued dans des quartiers difficiles, puis à Hussein Dey avec Emma Serra. Nous voulions avoir un travail intéressant, travailler ensemble à plusieurs, pour faire de la polyvalence, de l'éducation de base. Nous avons pu nous faire détacher toutes les deux, Emma et moi. J'ai obtenu le dispensaire anti-tuberculeux, Emma, un quartier d'Hussein Dey. On l'a nommée dans ce secteur qu'elle avait choisi parce que c'était un bidonville algérien. J'ai pu me faire détacher aussi et nous avons travaillé ensemble de 1952 à 1984

Danièle.

De quelle administration dépendiez vous ?

Paule

Nous dépendions de la Préfecture d'Alger, Direction Départementale de la Santé, nommées par arrêté gouvernemental portant statut des Assistantes sociales. Je rappelle que nous étions donc fonctionnaires en Algérie et rentrée en France, j'ai eu du mal ,surtout dans le service public, de faire valoir mes 7 ans d'ancienneté, seul, le privé les a reconnus.

Danièle

Donc, vous dépendiez du même service mais dans des départements différents..

Simone

Nous étions 80 Assistantes sociales, fonctionnaires mais avec des actions différentes. Toutes, nous avons été réquisitionnées pour « mission d'Etat », celles du secteur privé n'avaient pas été convoquées.

Paule

On nous a convoquées à l'Hôpital Mustapha. Le Chef du Cabinet du Préfet nous a dit « Mesdames, vous êtes fonctionnaires. On vous demandera un certain jour de venir, ou cet après midi pour une mission dont on ne peut pas vous parler, c'est secret. Tout le monde est réquisitionné, sauf madame Gauneau parce qu'elle habite à 20 Km et qu'elle ne peut revenir qu'en convoi militaire » Voilà le paradoxe . Madame Gonzales dit, « moi j'allait, je ne peux pas venir » . On lui répond « Tout le monde est réquisitionné ». Alors, je propose de rester pour la remplacer. Voilà, c'était d'accord avec ma collègue. On ne savait pas qu'elle était la mission. On ne devait en parler à personne.

Danièle

C'était en quelle année ?

Paule

En Mai 1956, un samedi soir, veille de la Fête des mères

Simone

On nous a dit. On viendra vous prendre chez vous et puis c'était le soir même.

Paule

C'était la nuit, Alger était bouclée.

Simone

On ne pouvait pas sortir le soir, il y avait le couvre feu, il fallait une voiture militaire.On nous a toutes emmenées au Commissariat Central en plein Alger A ce moment là, nous avons été séparées en groupes de huit, chaque groupe dirigé vers un commissariat différent et c'est là que nous avons appris ce que l'on attendait de nous.

Paule

Vous allez partir chacune avec un groupe de militaires, et de policiers qui perquisitionneront les domiciles et vous mesdames, on vous demande de fouiller les femmes.

Simone

Alors, nous avons dit, ce n'est pas notre rôle de fouiller les femmes.

Paule

Dans mon groupe de 8, 4 ont refusé. Ces dernières ont dit : « , Nous sommes fonctionnaires ,nous sommes réquisitionnées, nous ne pouvons pas désobéir » Nous avons répondu, « non, on ne peut pas le faire » Le Commissaire principal nous a dit « Mesdames, vous qui refusez, vous resterez là toute la nuit puisqu'on ne peut pas vous libérer. Nous avons passé la nuit au Commissariat. Il y avait des gens qui avaient été arrêtés, qui étaient fouillés devant nous. Ils avaient sur eux un couteau, et notre présence au Commissariat a un peu humanisé cet endroit atroce, sale, où les militaires et les policiers ramenaient des gens suspects soi-disant, parce qu'ils avaient une arme quelconque, un petit couteau ; Nous n'avons pas assisté à des scènes de violence, c'était correct. On nous a offert une tasse de café à 2 heures du matin et nous avons été libérées à 10 heures. On nous a emmenées devant l'Officier supérieur des SAS pour nous libérer et c'est là que nous avons rencontré des collègues qui revenaient de la mission .L'une d'elles avait trouvé deux millions sur une femme en la fouillant. Donc l'opération avait été « utile » puisqu'elle cachait de l'argent pour les fellaghas (ça, c'est une supposition) !

Simone

Toi, tu étais au Commissariat d'en bas, et nous deux au Commissariat en haut de la Casbah ; Nous étions 8. Je ne sais pas où se trouvaient les autres commissariats. Il y avait le groupe de Marie Renée Chéné, la plupart ont résisté, peut-être toutes, je ne sais pas.

Danièle

Pourtant vous n'aviez pas eu le temps de vous concerter !

Simone

Pas du tout. En deux minutes, il a fallu prendre sa décision

Paule

Nous risquons d'être révoquées Nous avons été considérées comme pro-fellaghas. Nous étions anti-françaises. Cela a fait toute une histoire puisque la présidente de l'ANAS est venue pour apaiser les tensions. Elle nous a soutenues complètement sans problèmes. Je me souviens, je travaillais avec le professeur Sutter et monsieur Lucioni qui était psychologue. Sa femme était avec moi dans mon groupe. Avant que la consultation ne commence, je suis allée voir monsieur Sutter et je lui ai expliqué ce qui c'était passé .Monsieur Sutter, qui pourtant était « Algérie Française », m'a répondu « J'espère que vous ne l'avez pas fait. » J'ai dit, non je ne l'ai pas fait mais madame Lucioni, oui.Je préférerais le lui dire avant que tout cela ne fasse trop d'histoires. Sur 8, 4 l'ont fait et certaines se sont servies de leur titre pour faire ouvrir les portes. C'était une opération militaire, ils ouvraient les portes avec des baïonnettes. Toute la casbah était cernée par des camions militaires

Simone

C'était une grosse opération et nous mêler à tout ça ! Nous, dans notre groupe certaines ont accepté, d'autre non. Moi, je suis restée avec Emma Serra, je ne me rappelle pas le nom des autres. On nous a donné une chaise pour deux que nous avons partagée toute la nuit. Les militaires nous ont complètement ignorées et nous ont relâchées vers 10 heures. Un officier du SAS est venu nous voir et nous a dit « je comprends que vous n'ayez pas voulu faire ça mais c'était dans un bon esprit, c'était pour que les femmes ne soient pas fouillées par des hommes ».

Paule

Moi, au départ, je pensais qu'on allait nous demander de garder les enfants, je ne pensais pas que nous devrions participer à une opération militaire. Je me suis même proposée alors que j'étais la seule exemptée !

Jacqueline

Et après, il n'y a pas eu de représailles ?

Simone

Pas de représailles, mais nous avons été convoquées par le Directeur de la Santé, il nous a dit : « C'est honteux ce que vous avez fait, vous vous rendez compte, vous êtes contre la France. Nous allons prendre des mesures. Vous ne devez pas en parler. Il ne faut pas raconter ces affaires là à tout le monde. On peut vous envoyer dans le Sud, si vous n'acceptez pas de comprendre ce que nous avons fait. Nous pouvons vous mettre dans des secteurs qui sont très dangereux ».

Paule

Tandis que nous, non. Il y a eu une réunion. Moi, je dépendais de l'hôpital Mustapha. Il y avait madame Gautray comme Assistante sociale. Elle n'avait pas dû participer et comme elle était très bien avec l'Assistante Sociale chef de l'hôpital, nous n'avons pas été intimidées. Nos collègues nous « battaient froid », ça c'est sûr ! C'étaient nous qui étions jugées. Elles avaient bonne conscience, elles avaient obéi à l'Etat et nous étions les désobéissantes.

Danièle

Au fond, elles ont eu double travail

Simone

Sans doute, oui. Elles ont fait une lettre au ministre résidant en Algérie, au directeur de la Santé publique et de la famille, au directeur général de la police, qui a reçu 36 signatures sur 80 : « Certaines de nos collègues ont cru devoir adopter une attitude qui ne nous paraît pas en rapport avec la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'opération du dimanche 27 mai ; Nous estimons que la mission qui nous était confiée n'était pas incompatible avec notre profession, étant donné le tact et l'humanité qu'elle requérait et la situation exceptionnellement grave que l'Algérie connaît. Notre présence a apporté un sentiment de quiétude dans les milieux visités. Nous estimons de notre devoir d'Assistante sociale et de Française de vous adresser cette motion de mise au point et de vous confirmer que nous restons à la disposition de l'administration lorsqu'elle jugera utile de faire appel à nos services dans le cadre de nos possibilités et activités professionnelles »

Danièle

C'était un travail de nuit, en heures supplémentaires ?

Paule

Rien du tout. Nous sommes restées de 10 heures du soir à 10 heures du matin, et le lundi nous sommes allées travailler. Non, vraiment nous n'y avons même pas pensé.

Simone

La Présidente de l'ANAS d'Algérie a pris tout de suite position.

Jacqueline

Elle vous a soutenues ?

Simone

Oui, elle a pris contact avec la présidente de l'ANAS nationale, qui est venue dans le mois qui a suivi. Elle a fait une réunion pour rappeler la déontologie de base. C'était madame de Laage, qui était déjà venue en 1953 et avait logé chez moi. Elle était très sympathique. Nous avons été cataloguées quand même.

Paule

Je me souviens et j'essaie de savoir comment j'ai vécu ce moment C'est vrai, nous n'osions pas nous affirmer. Je n'ai pas été agressée du tout, mais les relations avec les Lucioni se sont un peu détériorées. Lorsqu'ils sont revenus d'Alger et ne savaient pas où aller, je leur ai proposé de venir à la maison mais les relations étaient un peu refroidies. Avec les Assistantes sociales que nous pouvions fréquenter, nous étions sur la réserve. On ne savait pas si elles avaient participé ou pas. Mais il n'y a jamais eu d'affrontement.

Simone

Cela s'est un peu « étouffé »

Paule

Cela s'étouffait parce qu'à Alger cela ne s'est pas su, et n'a pas fait de vagues, si ce n'est dans la profession.

Simone

Le Directeur de la Santé nous avait demandé de ne pas en parler

Paule

C'était Top secret

Simone

Si vous rencontrez Nelly Forget, elle vous donnera d'autres détails. Elle était Assistante Sociale aux Centres Sociaux. Vous savez qu'elle a été arrêtée. Les Centres sociaux ont été accusés officiellement parce qu'il y avait beaucoup d'Algériens qui y travaillaient et les Français qui travaillaient là n'étaient pas « Algérie Française ». Je ne sais pas très bien pourquoi Nelly Forget a été arrêtée et torturée. Mon frère a été arrêté mais n'a pas été torturé. Il a été interrogé, disons torturé psychologiquement, pendant 10 heures avec un chien à côté de lui. Il n'a pas été torturé parce qu'il était Conseiller municipal et que Jacques Chevalier était intervenu pour savoir ce qu'il était devenu. Mon frère a été arrêté pendant la bataille d'Alger et pendant 15 jours, nous ne savions pas ce qui se passait. Au bout de 15 jours nous avons su qu'il avait été transféré dans un camp et en prison. Il a été à la Villa Susini.

Danièle

Nelly Forget aussi ?

Simone

Oui, Nelly aussi. Elle a été terriblement torturée.

Danièle

Emma Serra aussi ?

Simone

Emma a reçu à deux reprises des arrêtés d'expulsion. Une première fois, c'est tombé à l'eau, je ne sais pas pourquoi ; après, il a fallu faire intervenir des personnes qui étaient à la Préfecture d'Alger. Je crois quand même qu'elle a dû partir avant la fin de la guerre d'Algérie parce qu'elle était très menacée. Elle est partie en Corse. J'avais travaillé dans le quartier d'Hussein Dey avec Emma Serra à partir de 1953 ; Nous avons créé un Centre social. Grâce à des subventions nous avons pu créer une association, un dispensaire.

Danièle

Comment s'est passée la suite après ?

Paule

Tout cela s'est tassé. On ne pouvait pas en parler. Je ne sais pas si j'en ai parlé autour de moi

Simone

Je ne sais plus du tout comment s'est passée notre vie après. De plus en plus nous avons été ignorées. Les Assistantes sociales ne faisaient rien en commun. Nous faisons notre travail. Les derniers temps à Alger, on ne parlait pas de la situation. Nous parlions du temps, de la santé, c'était tout.

Paule

Quand j'essaie d'y penser, je me dis, il y avait celles qui avaient fait et celles qui n'avaient pas fait, donc nous n'étions pas « Algérie Française », nous étions « pro-arabes ». On se regardait en chien de faïence.

Danièle

Et les familles, comment se comportaient-elles ?

Paule

Je n'ai pas eu tellement de retombées. C'est vrai, je recevais des gens de partout, pas uniquement de la Casbah, mais je n'ai pas vu ou pas voulu voir de retombées. Personne n'a parlé en Algérie de cette opération.

Simone

A Hussein Dey, je ne sais pas si les gens ont su ce qui s'était passé. J'ai assisté à des descentes de parachutistes dans les maisons. Emma s'en souviendrait ! Nous n'avions pas envie d'en parler.

Danièle

Avez vous des souvenirs d'expériences intéressantes ?

Simone

Je me rappelle que jusqu'en 1963, nous avions notre centre de Bel Air qui fonctionnait très bien, surtout un centre de filles très peu scolarisées. Nous avons créé un centre d'alphabétisation et un centre de formation d'aides soignantes, ménagères. Au moment de l'Indépendance elles n'avaient pas beaucoup de diplômes mais elles ont trouvé du travail tout de suite à l'hôpital. Ces jeunes filles que nous avons formées pour être des aides soignantes ont pu faire leurs études d'infirmières et passer leur DE. Au moment de l'Indépendance, il y avait un seul étudiant ingénieur algérien, on a vu des progressions comme cela au moment de l'Indépendance.

Danièle

Il y avait une bourgeoisie algérienne ?

Paule

Oui, mais on ne la retrouvait pas dans les milieux para médicaux, elle n'était pas proche du milieu ouvrier.

Simone

Et puis, il n'y avait pas tellement une bourgeoisie algérienne, moins qu'en Tunisie et au Maroc.

L'Algérie est un pays très intéressant mais déformé dans les médias. J'ai encore beaucoup d'amis là-bas, ils travaillent dans des associations. Une association fait venir des éducateurs, des éducatrices. C'est Marie Thérèse Brau qui est toujours à Alger qui s'en occupe. C'est elle qui a créé tous les centres d'enfants handicapés en Algérie. Il y a aussi des bibliothèques pour étudiants. Il y a actuellement vingt huit écoles de médecine en Algérie.

(Propos recueillis par Danièle Brocvielle et Jacqueline Félician à Aix le 31 mai 2005)

La lettre de Marie Renée CHENE

La lettre envoyée à l'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social), le 28 mai 1956, par Marie Renée Chéné relate avec précisions le déroulement des faits :

« Le samedi soir, 26 mai, à 19 heures, toutes les assistantes sociales du Gouvernement Général de l'Algérie (80 environ) étaient convoquées à l'hôpital Mustapha par le directeur départemental de la santé publique, chef du service social, pour apprendre qu'elles étaient requises par le préfet et, de ce fait, pouvaient s'attendre à être appelées de jour et de nuit dans les semaines qui suivraient.

Il nous faisait savoir que, la nuit même, des voitures de police nous prendraient à notre domicile, pour une tâche qu'il ne pouvait nous préciser, demandant à toutes de garder cette convocation dans le secret le plus absolu.

A 1 h. 30, nous étions en effet toutes rassemblées au bar de la police. Monsieur le Directeur départemental nous divisa en 10 équipes de 8 et, malgré notre insistance pour savoir quelles tâches nous attendaient, groupe par groupe nous fûmes appelées au commissariat central. Ayant été désignée comme chef de groupe par mes collègues, j'insistai auprès du Commissaire général qui nous sommait de monter dans un camion qui nous attendait ;

il refusa catégoriquement de nous dire quelles activités nous attendaient et la direction vers laquelle nous allions. « Vous vous expliquerez sur place », dit-il en tournant les talons.

Parquées dans un camion de la police où discutaient des policiers, CRS, volontaires de la garde territoriale, nous eûmes vite fait de comprendre ; on exigeait notre participation à une vaste opération policière à la Casbah, notre rôle étant de fouiller les femmes musulmanes. Ainsi prises dans la souricière, notre camion stoppa en pleine Casbah, rue de la Lyre. Le responsable de notre groupe (une trentaine d'hommes et 8 assistantes sociales), un territorial, nous prie de descendre et de suivre les inspecteurs de police avec lesquels nous devons travailler. N'ayant pas d'accord avec mes camarades, je refusais formellement de descendre du camion. C'est alors qu'intervint le commissaire de police de notre district « d'opération » nous faisant sommation de descendre et d'obéir. Je demandai « pour quelles tâches ? ». Il répondit : « Pour lever le voile des femmes afin de vous rendre compte si ce ne sont pas des hommes ». Mes collègues et moi nous récriâmes énergiquement lui expliquant que notre mission d'assistante sociale serait gravement compromise en participant à cette opération policière mais que nous restions à sa disposition pour tout ce qui était de notre ressort : soins des blessés, évacuation des femmes et des enfants, etc. Il ne voulut rien entendre et revint quelque temps après, nous signifiant qu'il avait câblé par radio au préfet lui-même et que celui-ci maintenait la réquisition et nous enjoignait d'obéir ajoutant que nous porterions les conséquences de notre refus d'obéir à un ordre formel ; à l'unanimité, sans hésitation, nous réitérâmes notre refus. Le responsable de la Territoriale crut bon de nous dire « si vous ne voulez pas faire votre devoir en tant qu'assistante sociale, faites-le au moins en tant que citoyenne ! ». Je lui répondis que nous n'étions plus en 1789.

Il nous restait donc à « dormir » dans le camion bâché de la police, sale, sans siège, et nous attendîmes ainsi dans une atmosphère de cliquetis d'armes, de coups de crosse dans les portes que l'on forçait ou défonçait jusqu'à 9 heures.

Notons toutefois, que dans la nuit, voyant passer une ambulance, nous courûmes vers notre commissaire pour le supplier d'aller auprès des blessés. Il refusa et nous fit remarquer - ce qui était faux - que nous étions les seules à avoir résisté aux ordres du préfet.

Vers 9 heures, un jeune capitaine, officier des affaires indigènes, vint vers nous, « Je sais, dit-il, que vous avez été récalcitrantes pour la tâche policière qui vous était demandée ; je pense que vous ne refuserez pas de venir soulager les cas sociaux que vous avez pu rencontrer au cours de cette nuit ». Cet officier avait en effet reçu des subventions importantes à distribuer le jour même aux familles qui avaient été molestées ou dont le chef avait été arrêté. Lui faisant remarquer qu'ayant passé la nuit dans le camion, nous n'avions pu déceler les cas sociaux, nous lui dûmes notre étonnement d'un pareil geste qui à cette heure nous paraissait parfaitement inopportun. Il tenait à tout prix à faire « son travail » sur le champ. Alors deux de mes collègues assistantes sociales de secteur à la Casbah lui donnèrent quelques adresses. Il se rendit dans les familles.

18 heures durant nous restâmes dans le camion sans voir ni nos collègues des secteurs voisins, ni nos deux assistantes sociales chef embarquées elles aussi sans savoir de quoi il s'agissait. Nous n'eûmes pas l'honneur d'avoir la visite de notre directeur départemental.

Vers midi, les militaires nous firent partager leur casse-croûte. Ce n'est qu'à 18 heures, et sur notre demande pressante, que le commissaire consentit à nous « lâcher ».

Nous protestons vigoureusement contre de tels ordres et de tels procédés qui sont à l'encontre de la fonction d'assistante sociale et compromettent gravement la mission même du Service Social en Algérie.

Le 28 mai 1956

Melle Chéné, responsable du groupe n° 7

Assistante sociale, chevalière du Mérite Social »

(texte extrait de DORE-AUDIBERT Andrée 1995 *Des françaises d'Algérie dans la guerre de libération* Paris Editions Karthala 297 p.)

2. Les prises de positions

Editorial « Feuilles de l'ANAS » n° 32 juillet 1956

« Le 27 mai, des faits extrêmement graves pour la profession se sont déroulés à Alger. Les assistantes sociales de la Direction départementale de la Santé ont été mises en demeure de participer à l'opération policière de la Casbah.

Réunies les 25 et 26 mai par leur Directeur de Service Social, celui-ci leur demandait de fournir toutes indications sur leurs adresses de jour et de nuit, afin de pouvoir les joindre pour une action d'urgence, sur laquelle, en raison du secret, il ne pouvait leur fournir aucune précision.

Le 27 mai, à 2 heures du matin, toutes les assistantes sont rassemblées au Commissariat central. Toujours sans indication, elles sont réparties par groupes de 8 puis dirigées avec des policiers, militaires, C.R.S., sur différents postes où des Commissaires de Police leur donnent enfin le motif de leur présence : elles sont là pour effectuer le fouille des femmes lorsque ce sera nécessaire.

Certaines assistantes refusent de quitter le camion qui les a amenées, précisant bien toutefois qu'elles restent disponibles pour tout ce qui peut être de leur ressort, soins des blessés, évacuation des femmes, des enfants. Plusieurs sont l'objet de menaces de sanctions ; deux sont gardées toute la journée dans une cellule du Commissariat central.

D'autres croient n'avoir pas le droit de refuser leur présence à cette opération en pleine nuit. Partant de la certitude qu'une présence féminine est indispensable pour éviter que des fouilles faites par des hommes ne risquent d'entraîner des incidents très graves aux répercussions imprévisibles, il leur paraît que leur devoir est de suivre leur équipe militaire, tout en protestant vivement et en décidant de mener toute action nécessaire pour faire prévaloir leurs principes pour l'avenir.

D'autres enfin semblent ne pas avoir senti tout ce que cette participation d'assistantes sociales à une action policière a d'incompatible avec la fonction du Service Social.

Dés le lendemain de ces événements, notre bureau d'Alger, après nous en avoir averties par téléphone, a remis une motion de protestation au Gouvernement Général. Les Directions compétentes, reconnaissant l'erreur commise, ont donné l'assurance que de tels ordres ne seraient plus donnés, et qu'aucune sanction ne serait retenue contre les assistantes qui ont refusé d'exécuter l'ordre reçu.

Devant la gravité des faits, après délibération des membres du Bureau National présents à Paris, je me suis rendue personnellement à Alger, les 3 et 4 juin, afin de recueillir directement des témoignages sur les faits, de soutenir l'action du Comité Départemental et de rappeler les principes qui s'imposent à la profession, même dans des circonstances exceptionnelles.

Malgré les engagements pris par les Pouvoirs Publics en Algérie de ne plus faire appel à des assistantes sociales pour des tâches semblables, les circonstances dans lesquelles se sont déroulées ces événements soulèvent des problèmes qui nous demandent d'agir sur un double plan : auprès des Pouvoirs Publics et auprès des Professionnelles.

Aux Pouvoirs Publics, l'Association a rappelé que :

« Faire pénétrer par la force dans des foyers, et particulièrement dans un but d'inquisition policière, des personnes qui exercent la profession d'assistant sociale, c'est ruiner irrémédiablement le crédit d'une profession dont le but essentiel est d'apporter une aide aux individus et familles, indépendamment de tout autre fin, si respectable ou si légitime que puisse être cette fin ; - c'est violer l'un des principes fondamentaux du Service Social, qui ne

peut s'exercer que dans le respect mutuel et la confiance réciproques ; c'est ruiner, dans l'esprit de tous ceux qui ont connaissance d'une telle utilisation des assistantes sociales, la confiance qu'ils ont pu avoir en elles dans le passé et leur donner le droit d'avoir, à l'avenir, les plus grands doutes sur l'objet réel de leur mission. »

En audience et par lettres, l'Association a donc demandé aux ministres compétents : M. le Président du Conseil ; M. Lacoste, ministre résident en Algérie ; M. Gazier, ministre des affaires sociales, que des instructions soient données sur tout le territoire d'Algérie pour :

- assurer la sauvegarde des principes intangibles d'une profession que le législateur a consacrée par la loi du 8 avril 1946,
- faire respecter les garanties qu'apporte aux familles l'application de ces principes,
- rappeler le véritable rôle des assistantes sociales à ceux qui, sur place, ont pris la responsabilité de telles initiatives.

Au point de vue professionnel, ces faits posent des problèmes non seulement d'ordre déontologique, mais également d'ordre juridique. Nous pensons de mander à un juriste d'étudier ce dernier aspect : engagement et limites du contrat de travail, situation des assistantes sociales fonctionnaires, formes de la réquisition.

Mais l'Association a plus encore le devoir de réaffirmer les principes fondamentaux du Service Social et l'obligation pour les assistantes de s'y conformer, même dans des circonstances exceptionnelles ou particulièrement difficiles.

La grave atteinte portée à notre profession par cette affaire d'Alger nous oblige à examiner de nouveau si nos gestes professionnels journaliers sont bien conformes à ces principes. A la lumière de notre Code de Déontologie, nous devons y réfléchir profondément.

Soyons mieux informés, informons mieux nos organismes employeurs de nos impératifs professionnels. Car si nos clients ne pouvaient avoir la garantie de notre respect et de notre totale discrétion, à quoi serviraient toutes nos autres compétences techniques.

A. de LAAGE »

(à cette période Agnès de LAAGE était présidente de l'ANAS)

Extrait du rapport moral Assemblée Générale de l'ANAS du 11 novembre 1956

Je vous disais tout à l'heure le succès de la réunion régionale de l'Association à Alger les 8, 9 et 10 mai. Deux semaines après, une partie de ces mêmes assistantes, soit toutes celles dépendant de la Direction départementale de la Santé d'Alger, était mise en demeure de participer à l'opération policière de la Casbah.

Je ne m'étendrai pas sur les faits ; vous les avez lus dans les « Feuilletts » et les avez certainement présents à la mémoire. Je voudrais surtout insister ici sur l'action menée conjointement par le Comité départemental d'Alger et le Bureau National, et vous donner les résultats de cette action.

L'opération de police de la Casbah a eu lieu le 27 mai. Trois jours après, le Bureau du Comité départemental d'Alger remettait une motion de protestation au Gouvernement Général, et le 3 juin, notre présidente nationale revenait à Alger pour recueillir directement des témoignages sur les faits, soutenir l'action de nos collègues et rappeler les principes qui s'imposent à la profession, même dans des circonstances exceptionnelles.

Le 5 juin, dès son retour à Paris, des démarches furent faites à la Présidence du Conseil, au cabinet de M. Lacoste, au Ministère des Affaires Sociales, ainsi qu'auprès des Directions de la Population et de la Santé. Ces démarches étaient confirmées par lettre ; voici le texte de celle adressée à M. Lacoste :

« Monsieur le Ministre,

« Nos collègues assistantes sociales d'Alger nous ont fait connaître comment les assistantes
« sociales de la Santé du département d'Alger ont été requises es-qualité par leur Directeur de
« Service Social pour une tâche qui leur est demeurée inconnue jusqu'au moment de l'action.
« Elles ont été transportées avec les forces de police sur le théâtre des opérations de contrôle
« de la Casbah, le 27 mai et se sont trouvées associées, contre leur gré, à une action policière
« absolument incompatible avec la mission du Service Social.

« A la suite de ces événements, la Présidente départementale d'Alger de l'Association a remis
« au Gouvernement Général et à Monsieur le Directeur Général de la Santé d'Algérie, une
« motion de protestation de ses collègues.

« Devant la gravité de ces faits et l'émotion qu'ils ont soulevée, tant en Métropole qu'en
« Algérie, je me suis rendue personnellement à Alger, les 3 et 4 juin. J'ai été reçue par M.
« Chaussade, Secrétaire général du Gouvernement Général, qui m'a renouvelé l'assurance
« donnée au Comité local de notre Association qu'il ne serait plus fait appel à des assistantes
« sociales pour des tâches de police et qu'aucune sanction ni blâme ne seraient retenus contre
« nos collègues.

« Les apaisements reçus ne sauraient nous dispenser de nous élever, au nom de la Profession,
« contre des faits doublement grave, par le discrédit jeté sur le Service Social au regard des
« populations musulmanes – au sein desquelles il exerce habituellement son action – et par le
« retentissement de la mesure prise dans l'opinion publique.

« Faire pénétrer par la force dans les foyers, et particulièrement dans un but d'inquisition
« policière, des personnes qui exercent la profession d'assistante sociale, c'est ruiner
« irrémédiablement le crédit d'une profession dont l but essentiel est d'apporter une aide aux
« individus et familles, indépendamment de tout autre fin, si respectable ou si légitime que
« soit « cette fin – c'est violer l'un des principes fondamentaux du Service Social, qui ne peut
« s'exercer que dans le respect mutuel et la confiance réciproque - c'est ruiner, dans l'esprit
« de tous ceux qui ont connaissance d'une telle utilisation des assistantes sociales, la
« confiance qu'ils ont pu avoir en elles dans le passé et leur donner le droit d'avoir, à l'avenir,
« les plus grands doutes sur l'objet réel de leur mission.

« Devant un détournement si manifeste de l'utilisation des assistantes sociales, même dans
« des circonstances exceptionnelles, l'Association Nationale des Assistantes Sociales vous
« demande de bien vouloir, sur tout le territoire de l'Algérie :

« - assurer la sauvegarde des principes intangibles d'une Profession que le législateur a
« consacrée par la loi du 8 avril 1946,

« - faire respecter les garanties qu'apporte aux familles l'application de ces principes,

« - rappeler le véritable rôle des assistantes sociales à ceux qui, sur place, ont pris la
« responsabilité de telles initiatives.

« Nous sommes certaines que, comprenant les répercussions sur divers plans, de ces faits,
« vous voudrez bien prendre toutes les mesures qui s'imposent.

« Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute
« considération.

«
« La Présidente
« A ; de LAAGE

Pendant toutes les semaines qui suivirent, une liaison constante s'établit entre notre bureau
d'Alger et le Bureau National, aucune démarche n'étant faite, ni aucune lettre envoyée sans
un complet accord entre les deux.

Fin juillet, Melle Brochot, présidente de la section d'Alger, nous annonçait la parution d'une
circulaire adressée par le Ministre résidant en Algérie aux préfets des divers départements
d'Algérie demandant qu'il ne soit plus fait appel à des assistantes sociales pour des tâches

incompatibles avec le rôle qui leur incombe, et quelques jours plus tard nous avons confirmation de cette nouvelle par une lettre de M. Gazier, Ministre des Affaires Sociales et une autre lettre de M. Lacoste, Ministre résidant en Algérie, dont voici la teneur :

« Alger le 22 août 1956
« Madame la Présidente
« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation dans laquelle se sont trouvées
« placées les assistantes sociales d'Alger et de Maison-Carrée qui ont été récemment appelées
« à participer à des opérations de police et de contrôle.
« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les faits que vous m'avez signalés ont fait l'objet
« d'un examen très attentif de la part de mes services.
« Des instructions précises viennent d'être données à ce sujet aux autorités préfectorales ou
« municipales ayant sous leurs ordres des services sociaux pour que ces services ne soient
« désormais utilisés qu'à des missions qui leur sont imparties par leurs statuts.
« Veuillez agréer, Madame la Présidente, les assurances de ma considération la plus
« distinguée.
« P. le Ministre résidant en Algérie
« le Secrétaire Général du Gouvernement
« (signé) : Pierre CHAUSSADE

Les instructions dont il est fait mention dans cette lettre sont contenues dans la circulaire dont je vous parlais tout à l'heure. Adressée fin juillet aux Préfets des départements d'Algérie, elle vient d'être diffusée maintenant à tous les Maires et Administrateurs ; en voici le texte :

« J'ai l'honneur d vous faire connaître que les assistantes sociales polyvalentes ou spécialisées
« ont pour mission d'aider les familles à bénéficier des structures sociales, soit dans les
« secteurs, soit dans les organismes sanitaires auxquels elles sont affectées.
« En conséquence il convient d'éviter que les assistants sociales soient utilisées à des tâches
« incompatibles avec leur mission.
« Notamment il me paraît inopportun de les faire participer à des opérations de police, ce qui
« pourrait rendre délicat dans l'avenir l'action de pacification des esprits à laquelle elles sont
« appelés à coopérer dans une large mesure.
« Je vous serais obligé de vouloir bien tenir compte éventuellement de ces instructions qui
« émanent de Monsieur le Ministre résidant en Algérie.
« Alger le 27 octobre 1956
« pour le Préfet, le directeur de cabinet
« (signé) : BOLOTTE »

(rapport moral publié dans *Feuillets ANAS* n° 34 janvier 1957)

Livres, Articles, Revues

BILODEAU Guy 2005 *Traité de travail social* Rennes Editions ENSP coll. Politiques et interventions sociales 296 p.

Guy BILODEAU, qui a été professeur titulaire à l'École de Service Social de l'Université Laval (Québec), vient de publier un livre qui est une somme des connaissances existantes sur le travail social, son évolution, ses caractéristiques, ses méthodologies. Il s'agit là d'un effort de synthèse remarquable, fruit des expériences qui ont conduit l'auteur, depuis plus de trente ans, dans plusieurs instituts de travail social en France, en Belgique, au Québec, au Liban, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Ce livre est divisé en cinq parties :

- le bien être social / l'action sociale
- le service social, une profession du bien être social et de l'action sociale
- le paradigme du travail social. Interférences et connexion dans le tissu social
- méthodes et approches du service social
- origines et histoire du service social

CHIBRAC Lucienne 2005 *Les pionnières du travail social auprès des étrangers. Le Service social d'aide aux émigrants des origines à la Libération* Rennes Editions ENSP coll. Politiques et interventions sociales 303 p.

Issu de sa thèse sur le SSAE de sa création à la Libération, le livre de Lucienne CHIBRAC vient de paraître. Il est composé de trois parties :

- « De l'International Migration Service au Service Social d'Aide aux Emigrants (1900-1939) » dans laquelle l'auteur montre le contexte des flux migratoires qui ont suivi la première guerre mondiale et la crise de 1929. Dans ce contexte se sont créés des services sociaux spécialisés pour les migrants (d'origine chrétienne) au niveau international et en France où cette action sera reconnue par les pouvoirs publics et donnera naissance au SSAE
- « Le temps du légalisme (1939-1942) » traite du début de l'Occupation, la période dans laquelle le social est à l'honneur, mais peu le social en direction des étrangers. Dans un climat de xénophobie et d'antisémitisme (ce dernier inspirant les décisions politiques de Vichy), le SSAE maintient, non sans difficultés, sa mission d'aide aux étrangers, y compris dans les camps d'internement qui sont nombreux en France.
- dans la troisième partie, « une résistance discrète (1942-1944) », l'auteur montre comment le SSAE tente à la fois de maintenir sa reconnaissance par les pouvoirs publics (ce qui lui donne une certaine liberté d'action) et de garder le cap de sa mission, en basculant dans la désobéissance. Cela jusqu'au moment où de nombreuses arrestations, en 1944, de ses assistantes sociales (notamment à Paris, Lyon et Marseille) conduisent à une quasi paralysie de ses activités, qui reprendront à la Libération.

Outre son intérêt pour l'histoire du travail social et, plus généralement, pour la situation des étrangers sous Vichy, ce livre apporte une réflexion toujours d'actualité sur le rapport à la loi, sur le conflit légalité – légitimité. Face à l'injustice, même prônée par la loi, la mission d'aide prime, au risque de la désobéissance à la loi. Un livre à lire , à faire connaître, et à méditer !

DUBECHOT Patrick 2005 *La sociologie au service du travail social* Paris La Découverte coll. Alternatives sociales 198 p.

Les rapports entre la sociologie et le travail social n'ont pas toujours été simples, ils ont même parfois été orageux aux temps de la « sociologie critique ». Travail social laboratoire de la sociologie comme le définissait Sarolta DE LUKACZ dans sa communication intitulée « *Sociologie descriptive et service social* » à la Conférence Internationale de Service Social en 1928 ou séparation entre la sociologie vouée à la compréhension du monde social et le travail social voué à l'action ? Un livre récent étudie les rapports entre ces deux disciplines ; son titre n'est pas innocent et définit une position : « *la sociologie au service du travail social* ». Dans une première partie –« *Sociologie et travail social : des rapports complexes* »- l'auteur, Patrick DUBECHOT, éducateur et sociologue, enseignant dans un centre de formation en travail social, traite de l'histoire des deux disciplines et des rapports entre elles. La deuxième partie pose la question « *la sociologie ; quelle utilité pour le travail social et quels rapprochements possibles ?* » et apporte des pistes de réflexions sur ce thème.

« CONTACT » Réseau Histoire du Travail Social

La dernière séance plénière du Réseau Histoire du Travail Social, le 13 juin dernier, traitait du même thème des rapports entre sociologie et travail social. Jean Michel CHAPOULIE, auteur de *La tradition sociologique de Chicago 1892-1961* (Le Seuil 2001), faisait une communication sur « *Les relations du travail social et de la sociologie à l'Université de Chicago (1892-1930)* » L'auteur souligne la « *grande proximité entre les fondateurs de la sociologie à Chicago et le travail social : ils sont de la même génération et issus du même milieu, ayant en partie suivi les mêmes études, et ayant partagé les mêmes activités. Ce sont principalement, du côté des sociologues, des hommes et des protestants anglo-saxons, et du côté du travail social surtout des femmes, qui sont presque toutes restées célibataires* »

Parmi celles qui ont fondé le travail social, J.M. CHAPOULIE cite Jane ADDAMS (1860-1935) qui a lancé le mouvement des « settlements », parallèle des « résidences sociales » en France à la fin du XIXe siècle, et qui a donné des enseignements en sociologie à l'Université.

GUERRAND Roger-Henri et MOISSINAC Christine 2005 *Henri Sellier, urbaniste et réformateur social* Paris La Découverte coll. Textes à l'appui. Histoire contemporaine 229 p.

Henri SELLIER, maire de Suresnes de 1919 à 1941, ministre du Front Populaire, a eu une forte influence sur le service social d'avant la deuxième guerre mondiale, développant ce qui allait devenir la polyvalence de secteur. Une biographie vient de lui être consacré.

Vie Sociale

La revue « Vie Sociale » (n° 2/2005) publie une série de contributions sur les vingt ans du Conseil Supérieur en Travail Social :

- *Les enjeux du travail social. Principaux débats de la journée du CSTS (14 février 2005)* Brigitte BOUQUET
- *La création du CSTS. Entretien avec Richard Zalmanski* Michel CHAUVIERE et Marcel JAEGER
- *Vingt ans de contribution pour penser le présent et préparer l'avenir* Bureau du Conseil Supérieur sur le Travail Social
- *Démocratie consultative ou administration consultative* Michel CHAUVIERE et Marcel JAEGER

S'ajoute à ces contributions le texte de la circulaire QUESTIAUX - *Orientations principales sur le travail social (28 mai 1982)* – suivie d'un entretien avec Nicole QUESTIAUX par Jacques LADSOUS

LEBON Francis 2005 *Une politique de l'enfance : du patronage au centre de loisirs* Paris L'Harmattan coll. Logiques sociales 265 p.

Francis LEBON publie un livre qui présente l'historique de l'évolution de l'animation des loisirs enfantins en France. Il traite de la période qui va des premiers patronages du XIX^e siècle aux centres de loisirs des XX^e et XXI^e siècles. En même temps il retrace la genèse du métier d'animateur.

Pour l'Histoire

Le numéro 39, daté de septembre 2005, du bulletin de l'Association pour l'Histoire de l'Education Surveillée et la Protection Judiciaire de la Jeunesse vient de paraître. Il comporte le témoignage de Robert LEREVEREND sur le « Centre d'Accueil et de Triage de la rue de Madrid à Paris (1944) et un témoignage de Jean GUERY sur le « C.O.P.E.S. » de Juvisy sur Orge. Ce numéro présente également les activités de l'Association.

CNAHES et CREAI Rhône Alpes

Les actes de la journée d'étude organisée, le 4 novembre 2005, par le CNAHES et le CREAI Rhône Alpes viennent d'être publiés. Cette journée avait pour thème « *Pratiques professionnelles et transmission en Rhône-Alpes Années 1950 – 1960* » Cette brochure comporte plusieurs témoignages d'éducateurs sur les conditions de l'action et sur les pratiques dans la période étudiée. Ces témoignages sont suivis de débats .C'est là un texte riche d'enseignement sur les pratiques éducatives et il serait souhaitable que des témoignages sur ces pratiques éducatives des années antérieures aux diplôme d'éducateur spécialisé et certificat de moniteur éducateur soient systématiquement recueillis.

Revue Française de Service Social

La Revue Française de Service Social n° 217 de juin 2005 publie un dossier sur le thème « *Service social en 2005. Les fondements de la méthode. Méthodologie et techniques* ». Ce numéro reprend un dossier publié en 2000, dossier enrichi et complété. Outre des articles sur les méthodologies et techniques du service social, le dossier comprend deux articles à dimension historique :

- Henri PASCAL « *Sur l'histoire de la méthodologie d'intervention en service social* »
- Marie-Rose LEDAIN « *Transformations des pratiques et évolution des méthodologies d'intervention professionnelle en Travail Social* »

Lettre du CNAHES

La *Lettre* du CNAHES n° 21 d'octobre 2005 publie la suite de la conférence de Paul CHARONNAT sur le Bon Pasteur de Saint Omer. Cet article est le dernier d'une série sur « Derrière le cloître, la vie au quotidien : le Bon Pasteur de Saint Omer de 1845 à 1968 » publiée dans les n° 17 et 19 de *La lettre*. Dans ce même numéro on trouvera, outre l'actualité du CNAHES, un article de Redouane TAMERT sur « L'expérience des associations en Algérie » dans la période qui a suivi l'indépendance.

BOUQUET Brigitte (sous la direction) 2005 *La prévention : concept, politique, pratiques en débat* Paris L'Harmattan coll. Logiques sociales 181 p.

Issu d'un colloque, ce livre, dirigé par Brigitte BOUQUET, traite de la prévention sous plusieurs angles d'attaque : approche théorique du concept de prévention, analyse de diverses pratiques de prévention et de leurs effets, approche économique des coûts de la prévention.

CHAPPONNAIS Michel 2005 *Placer l'enfant en institution : MECS, foyers éducatifs et villages d'enfants* Paris Dunod coll. Enfances Protection de l'enfance 234 p.

Focalisé sur la question de la pertinence des institutions de placement d'enfants, questionnant les enjeux de ce secteur, ce livre développe également une approche historique de ces institutions.

ADMR 1945-2005 *60 ans de service à domicile* Paris 237 p.

Pour célébrer le sixième anniversaire de sa création, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) publie un livre retraçant ces soixante années d'existence. Divisé en sept chapitres, ce livre rassemble données et témoignages sur cette association :

- chapitre 1. 1914 – 1944 : le temps des balbutiements
- chapitre 2. 1945 – 1949 : le temps des pionniers
- chapitre 3 1950 – 1964 : le temps des valeurs sûres
- chapitre 4 1965 – 1989 : le temps de la diversification, de la croissance...et du doute
- chapitre 5 1990 – 1995 : le temps de construire l'avenir
- chapitre 6 1996 – 2005 : le temps de tous les défis

L'Union Nationale des Aides Familiales Rurales (qui deviendra l'ADMR) a été créée en 1946, dans un mouvement d'autonomie par rapport au Mouvement Familial Rural, fondé en 1938, lui-même issu de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) créée en 1929. Face à la baisse démographique en milieu rural et à l'affaiblissement des solidarités familiales et de voisinage, l'ADMR s'était donnée pour objectif de développer des actions de solidarités auprès des familles rurales grâce à l'intervention d'une aide familiale rurale, gérée par une association locale, fédérée au niveau départemental puis national. L'idée est de créer « une association pour un village » employant une aide familiale. Les premières aides familiales sont formées dans des séquences de formation de deux mois : de 1945 à fin 1945/6, 62 aides familiales seront ainsi formées. Les associations locales se développent rapidement passant de 52 en 1945/6 à 200 en 1950 et à 3200 aujourd'hui. Le certificat de travailleuses familiales est créé le 9 mai 1949, Robert PRIGENT (M.R.P.) étant ministre de la Santé. Des aides familiales les associations locales passent à d'autres activités : animation rurale, organisation de services. Un des premiers services de la fin des années 40 début 50 est la mise à disposition collective des familles d'une machine à laver installée soit dans un local fixe, soit itinérante (sur une brouette comme le montre un témoignage). Il serait souhaitable que toutes les institutions d'action sociale puissent publier un document sur leur histoire aussi riche que celui de l'ADMR

Histoire et Sociétés

Le dernier numéro de la revue trimestrielle *Histoire et Sociétés* (n° 12 octobre 2005) consacre son dossier central au thème suivant « *Mutualité et protection sociale en Europe occidentale et en Amérique du Nord XIX^e – XX^e siècles* » Les articles du dossier sont complétés par quelques pages iconographiques sur ce thème de la mutualité.

Actualités Sociales Hebdomadaires

Dans le cadre de la célébration de leur centenaire les A.S.H. publient, dans leur numéro 2432 du 2 décembre 2005, une recension des textes marquant les étapes de ces cinquante ans de politiques sociales. Il s'agit là d'un outil extrêmement précieux pour toutes les recherches sur le social de cette période. De « aide sociale. Action sociale » à « ville », la chronologie couvre toutes les facettes des politiques sociales, chronologie à laquelle s'ajoute une recension des principales dates concernant le travail social les professions et formations sociales. Sous forme d'articles plus détaillés, les politiques sociales sont aussi abordées dans le n° 12 d'ASH Magazine de novembre décembre 2005 sous le titre « Entre rétrospective et prospective, les politiques sociales d'hier à demain ».

MISSIKA Dominique 2005 *Berty ALBRECHT* Paris éditions. Perrin 322 p.

Une nouvelle biographie de Berty ALBRECHT vient de paraître. Née à Marseille le 15 février 1893, dans une famille protestante, Berty WILD obtint un diplôme d'infirmière en 1912 ; en 1918 elle épouse Frédéric ALBRECHT, dont elle se séparera bientôt. Militante féministe, elle crée en 1933 une revue « *Le Problème sexuel* ». En 1938 elle reprend des études à l'École des Surintendantes d'Usine et de Services Sociaux. Engagée dans le mouvement Combat, elle est rejointe dans ce mouvement de résistance par Jeanne

SIVADON, directrice de l'Ecole des Surintendants, qui sera arrêtée et déportée. Elle met sur pied un service social du mouvement Combat avec la participation d'une surintendante Yvette BAUMANN. Arrêtée en 1942, évadée puis de nouveau arrêtée le 28 mai 1943, Berty ALBRECHT se pendit dans sa cellule à Fresnes. (Sur les assistantes sociales durant cette période on peut lire MABON-FALL Armelle 1995 *Les assistantes sociales au temps de Vichy* Paris L'Harmattan).

L'Association Provençale pour la Recherche en Travail Social (APREHTS) a été créée en 1996 prenant la suite du Réseau Histoire du Travail Social de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Ses objectifs sont :

- *entreprendre des travaux de recherche sur l'histoire du travail social dans la région Provence Alpes Côte d'Azur*
- *recenser tous les travaux de recherche sur ce thème*
- *soutenir la diffusion et la publication de ces recherches*
- *organiser des conférences, séminaires, journées d'étude, colloques*
- *être un centre de ressources pour les étudiants, professionnels et chercheurs engagés sur ce thème*
- *sauvegarder les archives du travail social*

Pour accomplir ses objectifs, l'APREHTS organise une réunion mensuelle d'activité et réunions de groupes de travail thématiques ainsi que des journées d'étude et colloques. Des recherches sur plusieurs thèmes du travail social ont été réalisées. Un premier recensement des travaux sur l'histoire du travail social dans la région Provence Alpes Côte d'Azur en 1995 suivi de la publication d'articles de recherche et participation à des ouvrages collectifs d'interventions à des colloques. Le bulletin « *les temps du social* » est publié, tous les six mois, depuis 1994. La collecte d'archives orales et écrites est également un des axes de travail de l'association.